PAPYRUS



PB-PP|B-01478 BELGIE(N)-BELGIQUE

Bureau de dépôt Bruxelles X - P204025

le magazine de





Sylvain Etchegaray
Direction



Marin Buyse Chargé d'étude



Corinne RosierAdministration - Papyrus



Christine Huclin
Secrétariat



Brabant-Wallon Emmanuelle Kuborn 010/22 93 54 Avenue des Déportés 31-33 1300 Wavre emmanuelle.kuborn@ago-asbl.be



Hainaut-Namur Valérie Renard 081/24 03 53 Rue Bas de la place 35 5000 Namur valerie.renard@ago-asbl.be



BruxellesAurélie Hooreman
02/209 49 31
Place de la Reine 51/52
1030 Bruxelles
flpb@mutplus.be



Liège
Marie-Blanche Ziane
04/229 74 62
E40 Business Park Rue de Bruxelles 174 G
4340 Awans
marie-blanche.ziane@ago-asbl.be



Hainaut Centre
Olivia Strano
064/84 84 67
Rue Anatole France 8
7100 La Louvière
olivia.strano@ago-asbl.be



Luxembourg

Andreea Genatzy

061/21 50 80

Rue des Jardins 54

6600 Bastogne

andreea.genatzy@ago-asbl.be



Hainaut Ouest
Pierre Tromont
069/34 38 39
Rue Morel 9
7500 Tournai
pierre.tromont@mutplus.be

Attention,

Pour tenter de contrer la pandémie Covid19, le gouvernement fédéral impose certaines règles, notamment le télétravail.

Tout le personnel d'Âgo applique cette directive et n'est donc pas joignable via le téléphone professionnel. Il est préférable de le contacter par mail.



- Rue de Livourne 25 1050 Bruxelles
- **Q** 02/538 10 48
- **02/542 87 45**
- info@ago-asbl.be

 info@ago
- www.ago-asbl.be



Suivez-nous aussi sur Facebook

IBAN: BE08 3100 0051 6513

BIC: BBRUBEBB

N° entreprise: 413 720 836











ACTIVITÉS

Cycle Senior 2.0 2021	4
Concours sur Facebook	5
Stop aux dépôts sauvages !	5
Consommation de viande : Doit-on changer nos habitudes ?	6
Agenda	7

Le Musée Red Star Line à Anvers



ACTUALITÉ

L'APA – une allocation pour	
aider les personnes âgées	
en perte d'autonomie	9-10
Nouvelles du secteur des pensions	11



PUBLICATIONS

Seniors et fracture numérique - Entre dépendance et autonomie	12
Seniors et maltraitance - Un problème de santé publique	14
La politique des pensions du Gouvernement De Croo	16



ÂGO

TYOS DCITE VOICS	Nos	bénévol	les
------------------	-----	---------	-----



DIVERS

Ecoute Seniors, Respect Seniors et consorts, les aides pour la maltraitance des personnes âgées. **18-20**

EDITO

8

2021, à la croisée des chemins

Cette année, nous voulons être optimistes par rapport à l'année 2020, mais même si l'espoir est clairement devant nous, nous désirons aussi rester prudents..!

En effet, nous sommes véritablement à la croisée des chemins.

Avant tout, quelle sera l'efficacité de la campagne de vaccination ? Se dirige-t-on finalement vers une certaine forme de retour à la normale ?

Et – ce qu'on ne souhaite évidemment pas..! – si ce retour à la normale ne pouvait se faire, de quoi serait alors fait le monde de demain ? De confinement et de numérique ? Un tel scénario est difficilement imaginable, et une nouvelle normalité serait alors à inventer...

On le voit, le futur – même s'il semble s'éclaircir! – reste quelque peu incertain. Cette pandémie, quelle que soit son évolution, a posé beaucoup de questions auxquelles il faudra bien répondre, à la fois sur la place des seniors dans la société, sur l'utilisation du numérique et, nous concernant, sur le travail et les façons de faire de notre association.

Car nous aussi sommes à la croisée des chemins : soit vous retrouver et recommencer (presque) comme avant, soit complètement se réinventer (ce qui a déjà commencé, par la force des choses), et vous retrouver aussi, bien sûr, mais peut-être différemment...

Dans les deux cas, cela se fera avec vous, pour vous. Et dans les deux cas, cela sera bien sûr passionnant, un défi, et une joie.

Que 2021 vous apporte bonheur et santé!



Sylvain ETCHEGARAY Directeur



Chantal BERTOUILLE Présidente

17



Cycle Senior 2.0 2021



En mars de chaque année nous organisons habituellement, en collaboration avec des experts du CLARA asbl, des activités pour vous (ou les Seniors) aider à décoder le monde passionnant des technologies et des médias.

Matthias, animateur chez CLARA asbl, nous en dit un peu plus sur le sujet média à venir.

Peux-tu te présenter?

Matthias Vanderpooten, bruxellois, 36 ans. Je suis passionné par le cinéma. Une histoire, des images et du son, donc.

Au CLARA nous travaillons avec ces différents matériaux en réalisant des outils d'éducation permanente sous la forme de films documentaires. Nous travaillons avec des groupes de personnes non scolarisées et creusons avec elles des thématiques de société pour arriver à la réalisation d'un film. Sans aucun à priori et idéologie politique.

Mon travail au CLARA est donc principalement celui d'un animateur/réalisateur/cadreur selon les projets.

A côté de cela, je donne des formations en montage et prises de vues et des animations sous la forme de documentaires interactifs comme celui que nous partagerons ensemble en 2021 dans le cadre de *Seniors 2.0*.

La thématique choisie cette année est celle de l'empreinte numérique sur Internet. De quoi s'agit-il exactement ?

Après les thèmes « Peut-on tout dire sur internet ? », le problème du harcèlement en ligne

et les Fake News traités en 2019, nous allons nous concentrer cette année sur ce que vous publiez, ce qui devient donc votre empreinte numérique. A côté de cela, nous laissons tous des traces sur internet en surfant et en utilisant les différents services proposés par les organismes de paiement et autres sites de vente en ligne. Il convient donc de bien comprendre tout cela et de s'armer au mieux contre l'usurpation d'identité sur Internet et contre la revente de nos données personnelles.

Internet génère également beaucoup d'émissions carbone car tout ce qui est consultable sur internet est stocké dans des data centers très énergivores. Voilà une autre facette de l'empreinte numérique.

Nous allons enfin réfléchir ensemble à tout ce qui touche à l'image façonnée par les influenceurs. C'est quoi, déjà, un influenceur? Quel impact a-t-il sur nos choix de consommation?

Cela signifie-t-il que nous pouvons être suivis à la trace? Un connaisseur peut-il voir les recherches que nous faisons ? Est-ce dangereux ?

Il est certain que les marques et les institutions publiques nous connaissent mieux que nous le pensons. Un profil de notre personnalité et de nos goûts divers est dressé chaque jour à la suite de nos recherches sur internet. Il est donc important de réfléchir à la question et de penser à des parades ou à des manières de surfer plus sécurisantes.

Je tiens tout de même à dire aussi qu'Internet est un merveilleux outil d'enrichissement culturel et de communication et que nos animations le soulignent bien. La finalité de ces animations est d'aiguiser notre esprit critique tout en apprenant à vivre au mieux les nouvelles technologies.

Vu la situation sanitaire actuelle, ces activités seront organisées dès que les mesures seront levées un peu partout à Bruxelles et en Wallonie. N'hésitez pas à contacter nos animateur/trices (voir page 2) ou à consulter notre site www.ago-asbl.be rubrique agenda.



Concours sur Facebook

Novembre 2020, 2^e confinement... Maintenir le contact, faire participer notre public à la construction de nos projets futurs, favoriser la communication via les canaux numériques, tels étaient les objectifs du concours organisé en fin d'année, avec à la clé une tablette multimédias!

Stop aux dépôts sauvages!

Suite à ce concours, de nombreux sujets ont été proposés où la majorité s'inquiète de l'augmentation des dépôts sauvages en ces temps de Covid.

On les a longtemps appelées « incivilités environnementales »... Ces canettes qui jonchent les fossés, ces tas d'immondices vaguement cachés au fond des bois, ces mégots jetés en rue, ...etc.

La crise du Covid n'a fait qu'aggraver la situation, pour preuve, le nombre de masques, récipients des plats à emporter qui jonchent le sol.

En 2017, près de 4300 tonnes de déchets ont ainsi été ramassés le long des routes et des autoroutes wallonnes!

Dans la région de Bruxelles-Capitale, pas moins de 450 tonnes de déchets clandestins sont ramassées chaque année.

STOP! Afin de lutter contre ces comportements, le Gouvernement Wallon a adopté un décret qui est entré en vigueur ce 1er janvier, et qui sanctionne désormais la « délinquance environnementale ».

A côté des amendes administratives, le gouvernement a mis en place un système de peines alternatives qui présentent un caractère de sensibilisation et/ou de formation spécifique en matière d'environnement.

Du côté de la capitale, Bruxelles-Propreté mène également des campagnes de sensibilisation et de prévention. Une Ecole Régionale de la Propreté Publique forme le personnel, mais aussi les communes, les concierges, les associations...à une meilleure gestion des déchets. Parallèlement à



cela, comme en Wallonie, des agents assermentés sanctionnent (souvent très sévèrement) ces actes inciviques qui peuvent très vite rendre la vie impossible dans une ville de plus d'un million d'habitants!

Comment pouvons-nous agir concrètement ? Très simplement, lors de nos balades, nous nous équipons d'un sac et nous ramassons les déchets trouvés sur notre parcours (mettez des gants avant de recueillir les déchets).

Pour aller plus loin, nous pouvons nous inscrire comme « ambassadeurs de la propreté » sur le site de Wallonie Plus Propre, et ainsi bénéficier d'un encadrement et du matériel nécessaire.

Enfin, le site « C'est la honte » vous invite à publier vos photos de dépôts sauvages.

Vous trouverez ci-dessous les liens vers quelques sites utiles :-)



 $https://www.espace-environnement.be/wp-content/uploads/2015/11/memu_INC1.pdf$

https://cestlahonte.be/

https://www.walloniepluspropre.be/ambassadeurs/

https://www.arp-gan.be/fr/index.html

https://environnement.brussels/news/infractions-environnementales-un-outil-pour-mieux-informer-les-citoyens



Consommation de viande : Doit-on changer nos habitudes ?

La consommation de viande, à l'instar de l'utilisation de la voiture, cristallise de nombreux enjeux et tensions liés à la durabilité de la planète.

Les chiffres sont étonnants : en 2005, l'élevage de bétail dans le monde était responsable de 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre produits par l'Homme. Cette activité émet près de 7 milliards de tonnes de CO2 par an, soit plus que les Etats-Unis et la France réunis. Enfin, poussant les agriculteurs vers des monocultures intensives dommageables pour les sols et inadaptées aux besoins humains réels, 40 % des céréales produites et récoltées dans le monde servent uniquement à nourrir le bétail...

Face à ces chiffres, il est légitime de se poser des questions quant à notre consommation de viande. Encore une fois, à l'image de la voiture, si tous les habitants de la planète pouvaient consommer de la viande ou conduire une voiture comme les occidentaux, la situation deviendrait réellement ingérable.

Sans tomber dans une posture radicale (libre à chacun d'arrêter de manger de la viande, mais nous explorerons plutôt ici les alternatives), l'idée sera donc pour nous de questionner cette consommation de viande.

Comment, en effet, continuer à manger de la viande d'une façon qui soit à la fois durable pour notre santé, l'environnement, et les éleveurs qui font l'effort de proposer de la viande de qualité? Doit-on manger moins? Mieux? Comment? De la viande plus chère? Quels critères qualitatifs faut-il mettre en avant? Que devrait-on interdire? Quels circuits privilégier?...

En somme, faut-il changer complètement notre regard sur la viande ? Et quel sera alors l'impact sur notre santé ?

intéresse soit en contactant l'animatrice ou

En raison de la situation sanitaire, assurez vous de la tenue de l'activité qui vous







Voici quelques dates d'activités fixées mais à l'heure où nous clôturons ce magazine nous ne pouvons certifier qu'elles auront lieu à ces dates. D'autres ont déjà été reportées pour lesquelles de nouvelles dates n'ont pas encore été fixées.

Nous gardons l'espoir de pouvoir organiser toutes ces activités mais tout dépendra bien évidemment de l'évolution de la situation sanitaire.

BRUXELLES



(i) Aurélie - 0474/10 80 82

20 mai - 10h30 - Bruxelles « La fibromyalgie »

3 juin - 10h30 - Bruxelles

« Histoire et anthropologie du masque », un exposé critique et historique. Le masque buccal est devenu indispensable pour tous. Il est pourtant utilisé quotidiennement en Asie. Les civilisations utilisent les masques depuis longtemps; dans les fêtes, au théâtre,...

9 septembre – 10h30 - Bruxelles

« Peurs et tabous dans l'alimentation »

4 novembre - 10h30 - Bruxelles

« La pollution électromagnétique »



LUXEMBOURG



(i) Andreea - 061/21 50 80

Prochainement - Bastogne

« Cycle Histoires Art » : Café-rencontres pour discuter de la société à travers les démarches artistiques

Prochainement - Bastogne

« Les ondes électromagnétiques, est-ce sans danger?»

10 juin - 15h00 - Hotton

« Histoire et anthropologie du masque



Prochainement - Bastogne

« Témoignage Mémoire : Survivre au fascisme et à l'isolement ».

Dora Scherber présentera son histoire : celle d'une enfant juive de 12 ans, cachée pour échapper aux persécutions des Nazis.

NAMUR



(i) Valérie - 081/24 03 53

Prochainement - Rochefort Ateliers « Mémoire »

Prochainement - Namur et Rochefort

Ateliers « Home Organizing » : Gagner du temps et de l'énergie en désencombrant et en rangeant votre maison de manière optimale



Prochainement - Namur et Rochefort Photolangage et débat sur le Covid 19



Le Musée Red Star Line à Anvers



Le Musée Red Star Line vous invite à un passionnant voyage, à suivre les traces des émigrants : leur départ de leur pays, leur long voyage et leur séjour temporaire à Anvers, jusqu'à la traversée et l'arrivée dans leur nouveau pays, l'Amérique ou le Canada.

En effet, deux millions de passagers ont fait la traversée entre Anvers et l'Amérique du Nord à bord des navires à vapeur de la Red Star Line de 1873 à 1934, et notamment Albert Einstein qui s'expatria vers les Etats Unis.

Leur histoire, celle de la compagnie qui les transporta et celle de la ville et du port d'où ils partirent constituent le cœur de ce musée.

La migration et la mobilité humaine existent depuis toujours : des millions de personnes du monde entier ont laissé derrière eux un monde familier en quête d'une meilleure vie ailleurs.

Dans ce musée vous pouvez découvrir également l'exposition temporaire « Destination Sweetheart » visible jusqu'au 30 mai 2021 qui retrace l'histoire de migrants qui ont décidé de quitter leur pays par amour, pour rejoindre leur promis ou promise mais aussi l'histoire de la compagnie maritime, de la ville et de son port.

(i) Informations:

Red Star Line Museum - Montevideostraat, 3 à 3000 Anvers - 03/298 27 70 www.redstarline.be- redstarline@antwerpen.be

Tarifs: 8€ collection permanente, 6€ exposition temporaire, 12€ pour les deux

Horaires: Du mardi au dimanche de 10 à 17 h

Visites: Réserver sur le site de préférence selon l'horaire que vous aurez choisi



L'APA – une allocation pour aider les personnes âgées en perte d'autonomie

L'APA est une aide destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie disposant d'un faible revenu.

Il s'agit de personnes qui éprouvent des difficultés à exercer des activités quotidiennes telles que cuisiner, manger, se laver, faire le ménage et à participer à des activités sociales.

En Wallonie, ce complément de revenus concerne environ 37.000 personnes âgées de 65 ans ou plus qui vivent chez elles ou en maisons de repos. A Bruxelles 7341 personnes (chiffre de 2018).

Jusque fin 2020, le SPF Sécurité sociale - Direction générale Personnes handicapées gérait l'Allocation pour l'aide aux Personnes Âgées (APA) (reconnaissance médicale du handicap et gestion des dossiers) pour tout le pays excepté pour la Flandre qui gère elle-même depuis 2017 suite aux transferts de compétences.

Depuis le 1er janvier 2021, la compétence est maintenant transmise aux autres régions, soit l'AVIQ pour la Wallonie, la Commission Communautaire Commune pour la Région bruxelloise.

La gestion des dossiers est maintenant confiée aux mutuelles¹ pour la Wallonie sous le contrôle de l'AVIQ et à Iriscare – Service APA pour Bruxelles.

Pour la Flandre, tout est déjà sous le contrôle du Vlaamse sociale bescherming depuis 2017.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette aide ?

Pour bénéficier de l'APA, vous devez, entre autres ;

- être âgé(e) de minimum 65 ans ;
- avoir des revenus (y compris ceux du/de la partenaire) qui ne dépassent pas certaines limites;
- présenter une perte d'autonomie dans les actes de la vie journalière reconnue par le médecin de votre mutualité.

Si vous bénéficiez déjà de l'APA, rien ne change, vous ne devez introduire aucune nouvelle démarche. Les paiements sont garantis et payés par votre mutualité sur base des critères actuels.

J'ai 65 ans ou plus et je désire introduire une demande d'APA ou une demande de révision de l'APA. Que dois-ie faire ?

Pour introduire une nouvelle demande d'APA, vous pouvez vous adresser :

- à votre mutualité ;
- à votre administration communale ;
- au CPAS de votre commune.
- ou encore introduire votre demande via le site de chaque autorité compétente en rapport avec votre domicile

Afin de faciliter les démarches, vous devez vous munir :

- de votre carte d'identité et de son code PIN ;
- du nom de votre médecin généraliste.

Comment ma perte d'autonomie est-elle évaluée ?

Afin de recevoir une allocation d'aide aux personnes âgées, un professionnel de la santé examinera les conséquences de votre perte d'autonomie sur vos activités quotidiennes. Il évaluera spécifiquement les difficultés que vous avez à accomplir les activités suivantes :

- · vous déplacer;
- cuisiner et manger;
- faire votre toilette et vous habiller ;
- entretenir votre habitation et accomplir vos tâches ménagères;
- évaluer et éviter le danger ;
- entretenir des contacts avec d'autres personnes.

Références

¹ La Caisse des soins de santé HR Rail a confié la gestion des dossiers APA de ses affiliés à la CAAMI.

ACTUALITÉS - Législation

Par critère, vous pouvez recevoir un maximum de 3 points:

- 0 point = aucune difficulté
- 1 point = difficultés limitées
- 2 points = difficultés importantes
- 3 points = impossible sans l'aide d'une autre personne.

Ces critères déterminent la catégorie à laquelle vous appartenez. Vous devez obtenir au moins 7 points pour avoir droit à une allocation.

Les évaluations médicales sont effectuées :

- par le SPF Sécurité sociale pour Bruxelles (jusque fin 2021)
- par les mutualités pour la Wallonie
- par le SPF Sécurité sociale pour la Flandre (pour l'instant)

Comment est calculé le montant de l'APA?

Le montant de ce complément de revenus dépend à la fois de :

- la gravité de la perte d'autonomie constatée :
- · la situation familiale ;
- · des revenus du demandeur ou de la

demandeuse et ceux du partenaire.

Comment mon dossier va-t-il être traité?

Une fois votre demande complétée, la mutualité examine votre droit à percevoir l'APA et demande des informations financières ou administratives complémentaires à d'autres organismes. Une demande est également adressée à votre médecin généraliste ou spécialiste afin d'évaluer votre perte d'autonomie sur base d'informations médicales ;

Il vous est conseillé de prendre contact avec votre médecin généraliste ou spécialiste pour l'informer de votre démarche. Si nécessaire, vous serez convoqué(e) pour un examen auprès d'un(e) professionnel(le) de la santé.

Il se peut également que des informations



i Vous avez encore des questions?

Wallonie: 0800/16 061 numerogratuit@aviq.be

Bruxelles: 0800/35 499 apa-thab@iriscare.brussels

https://www.myiriscare.brussels/fr/faq/

Flandre:

https://www.vlaamsesocialebescherming.be/ ou votre mutualité



Nouvelles du secteur des pensions

Par André Bertouille, Expert Pensions ÂGO



Les Minimas garantis en 2021

Voici pour votre information, les montants au 31 décembre 2020.

Les montants de la **Garantie de Revenus aux Personnes Âgées** (GRAPA) sont :

1154,41 € pour un isolé (au 01/03/2020 à l'indice 147,31);

769,61 € pour un cohabitant (au 01/03/2020 à l'indice 147,31).

Les montants des **minimas garantis (salarié et indépendant)** pour une carrière complète (mixte ou non) sont (au 01/03/2020 à l'indice 147,31) :

1614,10 € pour une pension ménage

1291,69 € pour une pension isolée

1274,43 pour une pension de survie

Les montants pour la **pension minimum garantie du secteur public** sont :

- Cause de la mise à la pension : âge ou ancienneté
 1741,15 € pour un ménage
 1392,95 € pour un isolé
- Cause de la mise à la pension : inaptitude physique de 1741,15 € min à 2448,10 € max pour un ménage de 1392,95 € min à 1958,48 € max pour un isolé

Le montant du minimum garanti pour inaptitude physique ne peut en aucun cas dépasser 75% du maximum de la dernière échelle de traitement avant la pension.

 Cause de la mise à la pension : pension de survie ou allocation de transition 1214,20 €

De plus, je vous invite à consulter régulièrement les liens suivants pour connaître les derniers montants indexés :

https://www.sfpd.fgov.be/fr/montant-de-la-pension/calcul/minimum-garanti-de-pension https://www.sfpd.fgov.be/fr/droit-a-la-pension/grapa



Seniors et fracture numérique -

Entre dépendance et autonomie

« La banque du futur sera un point de contact pour obtenir des conseils sur mesure, plutôt qu'une plateforme d'assistance pratique pour les transactions quotidiennes. » Febelfin

Certains d'entre vous auront peut-être entendu parler de la campagne de sensibilisation lancée par *Financité*: Banques: « dehors les seniors? ». Les extraits ci-dessus illustrent, à partir de cette controverse sur la digitalisation des services bancaires, la confrontation de deux expériences du monde. Celle d'un consommateur idéalisé par les banques d'un côté et celle d'un usager réel de l'autre – ici une personne âgée de 81 ans.

Les banques se défendent de maintenir une offre physique de services pour que « le client moins familiarisé avec l'offre digitale [ne soit] pas laissé pour compte », mais on observe en même temps une évolution de l'environnement bancaire qui passe par la suppression de terminaux d'impression des extraits de compte, la transformation des espaces de self-banking, une diminution du nombre de distributeurs de billets et la fermeture de certaines agences. Alors que le numérique permettrait, en théorie, d'alléger le quotidien des seniors (pensons à la mobilité), dans les faits il entraîne au contraire un véritable risque de perte « d'autonomie financière » ; les opérations courantes ne se font désormais qu'avec l'aide d'un tiers.

« Chacun est invité à s'équiper et à maîtriser les technologies s'il ne veut pas être mis en difficulté pour accéder à un éventail croissant de démarches quotidiennes, dont celles relatives aux services essentiels. »

Dans une précédente analyse Âgo, nous avions soutenu que l'autonomie passe par la bonne maîtrise de nos dépendances, et non par leur absence. La dépendance au numérique apparaît lorsque celui-ci devient, par la disparition de toute forme d'alternative, le seul moyen de répondre à nos besoins. Mal maîtriser cette dépendance peut favoriser la perte d'autonomie, parce qu'elle s'ajoute, chez certaines personnes âgées, comme une charge supplémentaire aux autres peines de la vieillesse.

Il ne faut pas perdre de vue que la lutte contre la fracture numérique relève de décisions politiques. Rappelons-nous alors que celles-ci ne sont pas idéologiquement neutres, mais correspondent à l'évolution de nos *normes sociétales*. La dématérialisation croissante crée des fracturés numérique qui deviennent par la suite des fracturés sociaux. Lorsque de plus en plus de portes se ferment, l'exclusion du numérique devient finalement une exclusion *par* le numérique. Comment ne pas vivre cela comme une forme de violence ?

« L'agence la plus proche de chez moi a disparu et celle qui est à 1,5 km supprime le self banking qui me convenait très bien et n'est accessible que sur rendez-vous. Il y avait une aide possible par les personnes de l'agence pour ceux qui avaient des difficultés. Il n'y a plus de service du tout. » Financité



1 « La banque mobile prend une place de plus en plus centrale dans la vie des consommateurs belges », Febelfin, 13 mai 2020. https://www.febelfin.be/fr/communique-de-presse/la-banque-mobile-prend-une-place-de-plus-en-plus-centrale-dans-la-vie-des. Consulté le 17 décembre 2020.

- 2 Bero, Adèle, et Anne Fily. 2019. « Rapport annuel sur l'inclusion financière en Belgique 2019 ». Financité, p. 75.
- 3 Brotcorne, Périne, et Ilse Mariën. 2020. « Baromètre de l'inclusion numérique 2020 ». Fondation Roi Baudouin, p. 1.
- 4 Nous vous renvoyons ici à l'analyse Seniors et dépendance. Porter un regard différent sur le vieillissement.
- 5 Brotcorne, Périne, Carole Bonnetier, et Patricia Vendramin. 2019. « Une numérisation des services d'intérêt général qui peine à inclure et à émanciper tous les usagers ». *Terminal*, n° 125-126.
- 6 Charmarkeh, Houssein. 2015. « Les personnes âgées et la fracture numérique de "second degré" : l'apport de la perspective critique en communication ». Revue française des sciences de l'information et de la communication, n°6.
 - La fracture numérique est-elle en train de disparaître ?
 - Les seniors doivent-ils suivre l'évolution constante des nouvelles technologiques ou s'en éloigner ? Nuançons.

Si vous désirez en savoir plus, consultez notre prochaine analyse Âgo!



Seniors et maltraitance -

Un problème de santé publique

Maltraitance grise

Indifférence et négligence, parfois des humiliations et des coups. Le 27 janvier dernier, la RTBF a diffusé un reportage sur des situations de maltraitance au sein de maisons de repos belges.

La médiatisation de ces cas nous invite à réfléchir sur la place de nos aînés dans la société, mais ne doit conduire ni à l'exagération de la violence en institution ni à l'escamotage de celle qui s'immisce au sein du domicile. Cette dernière ne pourrait en aucun cas être déniée ou diminuée. D'autant plus que les politiques publiques encouragent les personnes âgées à rester chez elles le plus longtemps possible; avec le soutien de proches et de professionnels lorsque la vieillesse s'accompagne de ses dépendances. Il est aujourd'hui admis que le fardeau de l'aidant peut le faire dérailler sans que cela soit intentionnel ; il en va de même concernant l'épuisement professionnel. Le soin apporté peut donc devenir maltraitant! Il ne faudrait pas non plus oublier que la violence à l'encontre des aînés

ne se limite pas aux manifestations ostentatoires, mais est bien souvent *ordinaire* et *invisible*: des *petits rien*. Autrement dit, les actes de maltraitance n'ont rien de marginaux et ne sont pas sans conséquence; au mieux ils « nuisent au quotidien », mais ils peuvent aussi impacter gravement la santé.

Peut-être faut-il commencer par refuser d'incriminer l'auteur de maltraitance et de victimiser la personne âgée, pour adopter, à l'instar d'Inforhome (à travers son service Ecoute Seniors), une approche compréhensive : la maltraitance peut être vue comme « la traduction d'un lien qui dit sa souffrance de manière inappropriée ». Les proches, les professionnels, les associations et pouvoirs publics participent conjointement à prévenir cette souffrance pour que la relation ne bascule pas dans la violence. Cela nous concerne tous : selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), on peut la considérer comme un *problème de santé publique*.

Phénomène de société

La maltraitance à l'encontre des seniors est un phénomène récent. À l'instar de la violence conjugale et de la maltraitance infantile dont les tournants se sont opérés une et deux décennies auparavant, elle émerge seulement comme phénomène de société à partir des années 80. Si ces violences existaient auparavant, on va les considérer comme spécifiques aux personnes âgées.

L'évolution de nos valeurs et de nos sensibilités redéfinit les *intolérables*; pour parvenir à la mise en place d'un arsenal législatif, « il faut des réprobations morales initiales, des certitudes consensuelles, un lent cheminement des consciences et des affects ». Des aspects intimes de l'ordinaire de la vie familiale se retrouvent désormais au centre des décisions politiques et au cœur des revendications sociales. Le banal d'hier devient l'intolérable d'aujourd'hui. Les campagnes de sensibilisation à *la violence éducative ordinaire*, la fessée par exemple, illustrent de manière emblématique le déplacement de nos « seuils de tolérance ». Requalifier certaines violences faites à l'encontre des personnes âgées de maltraitance, a

permis de mettre un mot sur leurs souffrances et de mettre en œuvre des actions de prévention, de formation, d'accompagnement, voire de protection.

Pourtant, la reconnaissance de l'acte maltraitant ne va pas toujours de soi, et résulte d'un processus où interviennent de multiples acteurs (experts, intervenants sociaux, policiers, etc.). En effet, apporter la preuve d'une atteinte à sa dignité est en général plus difficile que de faire valoir une souffrance physique. Tutoyer en institution fait partie de ces « zones d'ombre » sur lesquelles on a parfois du mal à radicalement se prononcer. Devant la difficulté de faire reconnaître (juridiquement mais aussi socialement) certains faits de maltraitance, on admettra l'importance de s'attacher « au ressenti de la personne, aux valeurs et aux besoins de chacun ». On comprend alors que définir le cadre d'un problème de santé publique fait l'objet de luttes constantes.

Afin de libérer la parole, les associations brandissent des slogans tels que : « N'hésitez pas à en parler », « La maltraitance, parlons-en », « Ça suffit, brisons le silence ! ». Il sera toutefois intéressant de souligner

PUBLICATION - Analyse



que ces slogans révèlent, paradoxalement, la persistante d'un certain *tabou social*. On ne s'étonnera pas alors du manque de données officielles : tel un iceberg, un véritable décalage subsiste entre la maltraitance et les actes recensés. Les causes sont évidemment multiples, et le budget alloué aux associations fragilise cruellement leur champ d'action. Que ce soit pour cette raison, par crainte de représailles ou de briser les relations familiales, par manque d'information pour reconnaître les actes

maltraitants ou de ressources pour les dénoncer, par une réponse pénale inadaptée ou encore par méconnaissance des associations, le constat est sans appel:

« [...] nous ne progressons pas en dépit d'une remise en question permanente de nos façons d'opérer ainsi que les tentatives régulières de communication. Invariablement depuis quelques années la communication répétitive (nous pensons particulièrement au spot télévisuel) vers le grand public nous fait défaut et enferme nos appels entrants. »

Sauver nos vieux

À côté de ce tabou se cache peut-être une autre explication qui s'ajoute à la précédente plutôt que ne la dément. Si la vieillesse peut, sans conteste, conduire à des situations de vulnérabilité, pouvons-nous en conclure que toute personne âgée est vulnérable ? Non. Il serait absurde d'affirmer que les capacités de se défendre disparaissent soudainement à l'âge de 60 ou 75 ans! Les réactions sont très différentes et peuvent aller de la résistance au déni, en passant par l'intervention d'un tiers pour porter plainte. Par conséquent, les associations sont une ressource importante de lutte contre la maltraitance et d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. Heureusement, ce n'est pas la seule alternative qui s'offre à elles pour se défendre contre des actes violents, qu'ils soient exceptionnels ou ordinaires. Les seniors, face à de tels cas, négocient leur condition de victime selon leurs ressources disponibles. Il faut bien comprendre que la vieillesse est une expérience que nous vivons de manière inégale.

Ainsi, l'exemple de la violence conjugale chez les

seniors nous rappelle que le grand âge ne fait que prolonger certaines inégalités sociales (ici le genre) déjà existantes. Celles-ci semblent parfois occultées lorsqu'on requalifie les violences envers les seniors de maltraitance.

Il est de plus en plus admis que notre société, par le regard négatif et stigmatisant qu'elle porte à ses aînés, porte en elle les germes de la maltraitance. Il a évidemment fallu commencer par constituer celle-ci en tant que problème de santé publique pour révéler au grand jour toutes les injustices, tous les abus et toutes les atteintes matérielles, psychologiques et physiques, qui avaient lieu dans le huis-clos des institutions et des domiciles, et ainsi changer les mentalités. Les associations sont une ressource précieuse pour de nombreux seniors. Cependant, tous les seniors ne sont pas des vieux que l'on traite, bien ou mal, et en attente d'être sauvés. Ne serait-t-il pas bon, dans un second temps, de se demander en retour si la lutte contre la maltraitance ne risque pas aussi de perpétuer une forme d'âgisme?

- Comment penser la maltraitance sans réduire les aînés à leur vulnérabilité ?
- La contention en maison de repos : une maltraitance encore tolérée ?
- Il est de plus en plus courant d'entendre parler de *bientraitance*. S'agit-il d'un idéal ou peut-elle véritablement faire partie de nos pratiques de soins ?

Si vous désirez en savoir plus, consultez notre prochaine analyse Âgo!

Références

- 1 Mialocq, Henri. 2012. Maltraitance en EHPAD. Chroniques de ces petits riens qui nuisent au quotidien. Paris: L'Harmattan.
- 2 Cet extrait provient du Rapport d'activités annuel (2019), disponible sur le site internet : http://www.inforhomesasbl.be/.
- 3 OMS. 2011. European report on preventing elder maltreatment.
- 4 Vigarello, Georges. 2005. « 4. L'intolérable de la maltraitance infantile Genèse de la loi sur la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés en France ». P. 111-27 in Les constructions de l'intolérable, Recherches. Paris: La Découverte.
- 5 Mennrath, Frédéric. 2019. Violences en institution, bientraitance en situation. Presses universitaires de Grenoble.
- 6 Scodellaro, Claire. 2006. « La lutte contre la maltraitance des personnes âgées : politique de la souffrance et sanitarisation du social ». *Lien social et Politiques* 55: 77-88.
- 7 Cet extrait provient du Rapport d'activités annuel (2019) de Respect Seniors, disponible sur le site internet http://www.respectseniors.be/.
- 8 Ces exemples sont pris des associations et services quebecoise La Ligne Aide Abus Aînés, belge Ecoute Seniors et française 3977.
- 9 Voir le Rapport d'activités annuel (2019) de Respect Seniors.
- 10 Thomas, Hélène, Claire Scodellaro, et Delphine Dupré-Lévêque. 2005. *Perceptions et réactions des personnes âgées aux comportements maltraitants : une enquête qualitative. Études et résultats.* Drees.
- 11 Fassin, Didier, et Richard Rechtman. 2007. L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime. Paris: Flammarion.
- 12 Scodellaro, 2006.



La politique des pensions du Gouvernement De Croo

Depuis que le Gouvernement d'Alexandre De Croo a reçu la confiance du Parlement, deux documents importants ont été publiés en ce qui concerne les pensions.

D'abord, le 3 novembre 2020, l'exposé d'orientation politique à la Chambre des Représentants (Doc 55 1610/012) de Karine Lalieux (PS) Ministre des Pensions et de l'Intégration sociale chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris.

Ensuite, le 4 novembre 2020, la note de politique générale Pensions, Intégration sociale, Personnes handicapées, Lutte contre la pauvreté et Beliris (Doc 55 1580/012) signée par Karine Lalieux (PS) nouvelle Ministre des Pensions.

Dans l'exposé d'orientation politique, 18 pages sont consacrées aux Pensions (page 3 à 21), mais la suite est consacrée à l'intégration sociale et la lutte contre la pauvreté, aux Personnes handicapées, à Beliris, ce qui nous intéresse toutes et tous.

Cela justifie la publication de l'intégralité de cet exposé, conformément à l'article 121 bis du règlement de la Chambre des Représentants.

Le deuxième document est celui qui est imposé lorsque le budget pour 2021 est déposé à la Chambre, conformément à l'article 111 du règlement de la Chambre.

Les pages 3 à 12 sont consacrées aux pensions.

Les projets du Gouvernement seront mis en œuvre sur 6 axes :

Axe 1: Le marché du travail et pension Axe 2: Les réformes paramétriques

Axe 3: La réforme structurelle

Axe 4 : Les pensions complémentaires Axe 5 : L'accessibilité est garantie

Axe 6 : Les études et l'évaluation





Ces brochures peuvent vous être envoyées gratuitement sur simple demande à corinne.rosier@ago-asbl.be ou au 02/538 10 48.

Nos bénévoles

Dans le contexte sanitaire actuel, nous avons trouvé intéressant d'interviewer un bénévole dont la carrière scientifique a permis d'avoir un regard et un avis personnel éclairés sur la question des vaccins. **André Médard**, de Gembloux, partage avec nous son point de vue :

Depuis quand es-tu bénévole chez nous ?

Je suis bénévole à la LLP, aujourd'hui AGO, depuis 2014. Cela m'a permis de rencontrer de nombreuses personnes et de me faire des amis très sympas. Merci à toutes et à tous pour cette expérience valorisante et pour votre amitié réconfortante.

Quels y ont été tes rôles et activités?

J'ai immédiatement collaboré avec Valérie Renard, animatrice de la province de Namur. Je l'ai aidée dans l'organisation d'activités dans le cadre de l'éducation permanente et surtout dans l'organisation d'excursions et de voyages, en Belgique mais aussi en France, au Luxembourg et en Allemagne. Je l'ai également aidée dans la restructuration de notre Fédération Namuroise. Enfin, je me suis porté volontaire dans un vaste projet international de recherche sur le maintien des capacités physiques et cognitives dans l'âge avancé (en bref, il s'agit d'une étude de l'UCL visant, pendant 6 mois, à tester les effets préventifs d'une série d'exercices physiques et cognitifs).

Quelques mots sur ta formation et parcours professionnel.

Mon rêve était de faire de la recherche dans un but humanitaire. Je me suis donc tout naturellement orienté vers des études scientifiques option « chimie et biologie industrielles ». J'ai été engagé chez RIT (Recherge Industrie Thérapeutique) à Rixensart dans la célèbre équipe du Docteur Nathan Zygraich, Directeur de recherche en virologie. Après 18 ans de recherche et développement en vaccinologie, la Direction m'a proposé de réorienter mon parcours professionnel pour me consacrer aux toutes nouvelles recommandations européennes en matière

pharmaceutique soit l'Assurance Qualité.

Après une formation spécifique, je fus transféré sur le site de Louvain la Neuve que Pfizer venait d'acquérir, comme Inspecteur Qualité et Auditeur Qualité Pfizer. J'étais également formateur certifié en GMP (Bonnes Pratiques en Production Pharmaceutique) ce, comme membre du « Pfizer Trainers Network » actif dans les différents sites Européens.

Quel est en ces temps particuliers ton avis sur le vaccin Pfizer (NDLR : seul dévoilé au moment de l'interview) ?

Le vaccin proposé est le résultat d'une parfaite maîtrise en « Génie Génétique ». C'est la technique de développement la plus récente mais elle n'a jamais à ma connaissance été utilisée chez l'homme. Elle se présente toutefois comme l'avenir dans le domaine des vaccins. Cette approche présente de nombreux avantages surtout au niveau pureté et l'absence d'adjuvant. On peut cependant noter quelques limites. A ce stade, le vaccin RNA proposé ne démontre pas de protection à moyen et long terme. De plus, la rigueur exigée dans le respect de la chaîne du froid est un élément capital qui peut se révéler problématique dans certaines situations. En d'autres mots, ce vaccin qui n'a que quelques mois peut sans doute encore être perfectionné.





Bon plan - Comment lier « Energie » et « Economies »

Vous souhaitez réaliser certains travaux dans votre maison, sachez qu'il existe des primes offertes par différentes régions pour vous aider dans ce sens.

Il est très compliqué voire même impossible de faire ici un récapitulatif des différentes aides financières. En effet, les primes, conditions, ... sont variables selon que vous habitiez en Région Wallonne, Bruxelloise ou Flamande mais également selon les provinces ou parfois les communes. Il est plus aisé de consulter les sites des différentes régions.

Les 16 Guichets Energies Wallonie vous accueillent gratuitement pour vous renseigner et vous aider dans les démarches d'aide pour l'octroi de ces aides. (https://energie.wallonie.be/fr/guichets-energie-wallonie.html?IDC=6946)

Pour les **Bruxellois**, **Homegrade** est le centre de conseil et d'accompagnement. (https://homegrade.brussels/homegrade/contact/)

Pour la **Flandre**, le site https://www.vlaanderen.be/subsidies-voor-energiebesparende-maatregelenin-woningen vous en dira plus.

Vous souhaitez recevoir quelques astuces simples et faciles pour moins consommer en hiver. Voici quelques trucs à ne pas oublier.

Référence :

J. MOERMANS, Ecoconso, Se préparer pour un hiver économe en chauffage et confortable, 10/11/2017





- 1. Faire entretenir la chaudière. C'est une obligation légale pour les chaudières d'une puissance supérieure à 20 kW et en plus un entretien régulier permet de diminuer la consommation de combustible de 5% et d'augmenter la sécurité. Il s'agit de tous les ans pour les chaudières au mazout et au bois ; tous les 2 ans pour les chaudières au gaz en Flandre et en Région bruxelloise (tous les 3 ans en Wallonie).
- 2. **Installer un thermostat d'ambiance**. Il permet de régler directement la température. Il garantit une température agréable avec un minimum de consommation et de manipulation, pour autant qu'on l'utilise correctement. Si on a sa propre chaudière mais pas de thermostat, on a tout intérêt à en installer un!
- 3. Bien gérer le chauffage : Si on a un thermostat et des vannes thermostatiques, on peut régler assez précisément la température des pièces et programmer les heures de démarrage et d'arrêt du chauffage. La température idéale est 19 ou 20 °C quand on est chez soi, 15 ou 16°C quand on dort ou qu'on n'est pas à la maison.

Adapter la température permet d'économiser 10 à 25% de chauffage. Le gain peut-être de 100 à 250 € par an !

Un bon feu de bois peut servir de chauffage principal ou d'appoint. Pour qu'il soit efficace, écologique et sain, utiliser un appareil dont le rendement est supérieur à 80% et du bois bien sec (au moins deux ans à l'air sous abri sinon le feu émettra des polluants).

On oublie le feu ouvert, extrêmement polluant.

- 4. **Entretenir les radiateurs**. Ils doivent être purgés, dégagés et sans poussière. Avant l'hiver, on leur offre donc un bon nettoyage. On en profite pour installer des panneaux réflecteurs pour encore plus d'efficacité.
- 5. Éviter les courants d'air qui donne une désagréable sensation de froid, même lorsque la pièce est bien chauffée. Pour compenser, on a tendance à augmenter la température

du chauffage. Pour améliorer le confort sans consommer plus, on traque les courants d'air. Le gain est de 10 à 45€ par ouverture colmatée, selon *Homegrade*.

Isoler les points faibles, comme la boîte aux lettres, la porte qui mène à la cave, l'évacuation de la hotte. Utiliser un boudin de porte « à double bourrelet », plus efficace dont une partie se glisse sous la porte et donc suit la porte. Calfeutrer les fenêtres et installer des rideaux.

6. Faire certains petits travaux d'isolation.

Comme Isoler les tuyaux de chauffage avec un manchon en mousse. Il en existe de différents diamètres et de différentes épaisseurs. Il faut que la mousse entoure au plus près le tuyau et on choisit une épaisseur au moins équivalente au diamètre du tuyau. Isoler le plancher du grenier et le plafond de la cave.

7. Autres bons plans:

On évite d'attendre que la cuve à mazout ou les réserves de bois (bûches ou pellets) soient vides. En s'y prenant à l'avance, on peut réaliser de belles économies, par exemple en participant à un achat groupé ou en achetant hors saison.

On n'hésite pas à renforcer le côté « cocooning » de sa maison. La sensation de chaleur est aussi faite de petites choses parfois subjectives : la couleur des murs, la luminosité de la pièce, la présence de rideaux, un tapis sous les pieds plutôt que du carrelage...

Pour passer la soirée devant la télévision, couvrez-vous d'un plaid. C'est beaucoup plus économique qu'augmenter le thermostat!

8. **Aérer chaque jour**. Deux fois par jour, pendant 10 minutes, en créant un courant d'air. Cela permet de renouveler l'air et d'évacuer une grande partie des polluants intérieurs.



Pour consulter la totalité de l'article d'Ecoconso sur ce sujet : https://www.ecoconso.be/fr/content/8-conseils-pour-economiser-le-chauffage-cet-hiver

Par cette rubrique nous souhaitons vous présenter différentes associations qui œuvrent pour un mieux-être des seniors, que ce soit en matière de lieux de vie, d'aides diverses quand les problèmes surgissent, ...

Les aides pour la maltraitance des personnes âgées

Ecoute Seniors, Respect Seniors et consorts.

Une personne sur six de plus de soixante ans subirait une forme de maltraitance mais un seul cas sur vingt quatre serait signalé.

La maltraitance à l'égard des personnes âgées concerne tous les comportements qui pourraient porter atteinte à une personne âgée partiellement ou totalement dépendante sur le plan civique, physique, psychique ou matériel. Cela englobe également le refus ou l'administration malveillante de soins délibérée ou non intentionnelle. La maltraitance peut concerner des actes au domicile ou en institution. Elle peut être le fait de la famille, de l'entourage ou du personnel soignant. Par ailleurs, il s'agit souvent d'un processus long et insidieux, qui apparaît dans une relation « de confiance » entre la victime et l'auteur.

La crise sanitaire a d'ailleurs révélé certaines formes de maltraitance sous forme de visites supprimées, visites derrière un « parloir », manque de contacts avec les proches, tri dans l'acceptation de cas covid en milieu hospitalier, ...

Des associations ont été créées dans le but d'aider les personnes maltraitées, l'entourage familial mais également l'entourage professionnel en leur offrant un service d'écoute ou de conseil.

Les associations d'aides

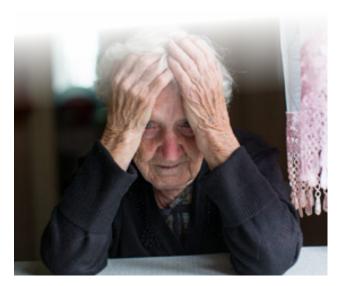
A Bruxelles : Ecoute Seniors pour les francophones au **02/223 13 43** et Brussels Meldpunt Ouderenmis(be)handeling pour les néérlandophones au **02/511 91 20**

En Wallonie : Respect Seniors¹ au 0800/30 330 (n° gratuit)

En Communauté germanophone : le 108

En Flandre : le **1712** (n° gratuit pour le grand public) ou le **VLOCO** (pour les professionnels)

Âgo a réalisé une analyse sur la maltraitance. Vous pouvez l'obtenir par téléphone (02/538.10.48) ou par mail à info@ago-asbl.be





Pour en savoir plus, lisez l'étude réalisée par la KCE (Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé) « Comment mieux lutter contre la maltraitance des personnes âgées en Belgique ? »

https://kce.fgov.be/sites/default/files/atoms/files/KCE_331B_Maltraitance_personnes_agees_Synthese.pdf

¹ Respect Seniors organise des conférences débats en ligne sur les droits fondamentaux des aînés pendant la crise sanitaire Covid-19.









